

[Texte]

I realize it does not fall under your area—the actual issue of communications?

Mr. Levine: I am not familiar with all details of the operation of the House, but I cannot conceive of any area which would prevent the operations of the House from continuing. As we say, it may be a bit more inconvenient, but I see no reason why the House could not function and perform its duties.

• 1125

Mr. Ed Finn (Senior Public Relations Officer, Canadian Union of Public Employees, Department of Research): I just want to add that our experience has been that generally the public sector unions in Canada have always taken pains to make sure essential services are maintained, even during strikes or lock-outs. I do not think you could point to too many examples where unions have acted irresponsibly in this matter.

Ms Copps: Would you see a provision for essential services, or would you simply leave that up to the discussion of . . . ? Because I think one area which could conceivably be pointed to as an essential area would be the area of simultaneous translation, given that some people will not understand what is going on if the language is not translated.

Mr. Finn: Yes. Obviously, we cannot speak for the union or unions . . .

Ms Copps: Involved in translation.

Mr. Finn:—which will be representing these employees, and this will be something that has to be worked out with them. But in general terms and on the matter of principle, I think our position would be that this would be something which could be worked out between the management and the employees' unions.

Miss Jane Stinson (Research Officer, Canadian Union of Public Employees, Department of Research): In fact, we have experience in this area. The hospital sector is always an area where there is a lot of debate about the continuation of essential services.

We have very good experience in Manitoba, where there is no designation of essential employees by the legislature, but an agreement has been worked out between the union and the employer whereby they jointly agreed on who would be designated as essential. I think our experience has shown that certainly the way it works best is to try to balance the interests of both parties.

Certainly in our experience with hospital workers, the union also cares about the service they are providing. On the other hand, to just unilaterally decree who would be designated essential often erodes the bargaining power you may have.

Ms Copps: It might be helpful for the committee perhaps to hear from the representatives involved in the Manitoba

[Traduction]

songe tout particulièrement au service d'interprétation ou de traduction simultanée et—je me rends bien compte que cela ne relève pas de votre domaine—à la question des communications en général.

M. Levine: Je ne suis pas au courant de tout le détail du fonctionnement de la Chambre, mais d'après moi, il n'y aurait aucun service capable d'empêcher la Chambre de continuer à fonctionner. Comme je le disais, ce serait un peu gênant, mais je ne vois pas pourquoi la Chambre ne pourrait pas continuer de fonctionner et de s'acquitter de ses tâches.

M. Ed Finn (agent supérieur de relations publiques, Syndicat canadien de la Fonction publique, département de recherches): J'aimerais tout simplement ajouter que, si je m'appuie sur notre propre expérience, les syndicats canadiens de fonctionnaires ont en général toujours fait des efforts spéciaux pour veiller à ce que les services essentiels soient maintenus, même lors de grèves ou de lock-out. Je ne pense pas qu'on trouverait beaucoup d'exemples où les syndicats ont agi de façon irresponsable à ce niveau-là.

Mme Copps: Envisageriez-vous une disposition devant couvrir les services essentiels, ou bien laisseriez-vous cela à . . . Il y a je pense un service qui est essentiel, notamment l'interprétation, étant donné que certaines personnes ne peuvent comprendre ce qui se passe si la discussion se déroule dans l'autre langue et s'il n'y a pas d'interprétation.

M. Finn: Oui. Évidemment, nous ne pouvons pas parler au nom du syndicat ou des syndicats . . .

Mme Copps: Qui s'occupe des traducteurs?

M. Finn: . . . qui représentent ces employés? Il faudrait négocier cela avec eux. Mais de façon générale, pour ce qui est du principe même, nous sommes d'avis que cela devrait être négocié par le patronat et par les syndicats.

Mme Jane Stinson, (rechercheuse, Syndicat canadien de la Fonction publique, département de recherches): Nous avons d'ailleurs une certaine expérience dans ce domaine. Le secteur des hôpitaux en est un où il y a toujours beaucoup de controverses autour du maintien des services essentiels.

Notre expérience a été très bonne au Manitoba. Dans cette province, les employés essentiels ne sont pas désignés par l'assemblée législative. Tout simplement, le syndicat et l'employeur se sont entendus sur la liste de ceux qui seraient désignés. Notre expérience dans ce domaine a certainement révélé que la meilleure solution c'est d'essayer d'équilibrer les intérêts des deux partenaires.

Pour ce qui est de notre expérience avec les employés d'hôpitaux, le syndicat et les syndiqués sont très sensibles à la nécessité du service qu'ils assurent. D'un autre côté, un décret unilatéral désignant les employés, ne ferait que gruger votre pouvoir de négociation.

Mme Copps: Il serait peut-être utile que le Comité entende certains des représentants qui ont joué un rôle dans ces